

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du mardi 19 octobre 2021 – 14H30

- Approbation des procès-verbaux des précédents Comités
- Aspects opérationnels :
 - Délégation de service public avec Connect76 : rapport d'activités 2020
 - Attribution du marché d'extension du réseau FTTH
- Point d'avancement des déploiements FTTH et de la commercialisation
- Fonctionnement du Syndicat :
 - Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe 2022
 - Mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une consultation et la signature d'un contrat de groupe relatif à l'assurance statutaire
- Évolution du Syndicat Mixte
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 19 octobre 2021 à 14H30 sous la présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Monsieur François DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.



- **Approbation des procès-verbaux des précédents Comités**

Les Comptes rendus des Comités Syndicaux du 14 juin 2021 et du 14 septembre 2021, sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.



- **Aspects opérationnels :**

Délégation de service public avec Connect76 - rapport d'activités 2020

Madame LUCOT AVRIL remercie de sa présence de Monsieur Baudoin DESTORS, de la société Cap Hornier, Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO), qui accompagne le Syndicat, ainsi que de Monsieur Jean-Christophe THOREL, Directeur du numérique et des environnements de travail au Département de la Seine-Maritime, qui observe nos travaux.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Christian CHUPIN, Directeur Général du Syndicat, concernant la présentation du rapport d'activités 2020 de notre délégué Connect76.

Pour des raisons institutionnelles, avec les élections départementales de juin dernier et les élections à la Présidence du Syndicat, il n'a pas été possible de soumettre le rapport plus tôt.

De plus, la première version du rapport proposé ne correspondait pas aux attentes du Syndicat telles qu'elles sont expliquées dans la convention de délégation. Nous avons donc notifié des demandes complémentaires au délégué, avec des échanges qui ont eu lieu durant l'été.

Sur la forme, à la suite du travail réalisé par le Syndicat lors des exercices précédents avec le délégué, le niveau des informations fournies pour cet exercice est en nette amélioration.

Cependant, après analyse, le Syndicat a demandé des informations complémentaires à Connect76 sur trois sujets :

- La fourniture d'indicateurs plus pertinents en matière de maintenance sur le réseau.
- Les conditions du déploiement du FTTE avec la fibre adaptée aux besoins des entreprises tel que prévus dans le contrat de délégation
- La façon dont le délégué commercialise le réseau auprès des fournisseurs d'accès mais aussi des opérateurs locaux.

Le Syndicat a obtenu des réponses sur les différents sujets, même si les évolutions proposées sur les indicateurs restent encore perfectibles, et le délégué devra donc être plus complet pour les exercices à venir.

Les relations contractuelles ont été impactées par le contexte sanitaire, cependant les comités de pilotage se sont tenus, y compris un comité de façon dématérialisée.

Dans le mode de fonctionnement relationnel avec Connect76, il est important de noter la nouvelle répartition des comités techniques durant l'année 2020. Un comité technique est organisé tous les 15 jours, et nous avons dissocié les sujets liés à la construction du réseau et aux conditions de transfert des prises au délégataire, des questions relatives à l'exploitation et à la commercialisation. Cela permet au Syndicat d'évoluer sur les deux métiers : d'être maître d'ouvrage de la construction du réseau et de surveiller les conditions d'exploitation de ce réseau pour le futur.

Il y a eu différents échanges sur le déploiement du FTTE, le délégataire ayant avancé le fait que quelques normes techniques ont évolué depuis la contractualisation de 2017. Il a exposé également la cible commerciale et les conditions de financement prises en charge.

Sur le service après-vente, Connect76 a déployé sur son site Internet un serveur qui permet de renseigner les particuliers sur leur éligibilité du moment, après que l'ouverture commerciale se soit faite dans la commune considérée.

Une communication a été faite pour le 1000ème abonné et Madame la Présidente est également intervenue conjointement avec Lionel RECORBET, le Président Directeur Général de Connect76, lors des états généraux des RIP. Il y aura une nouvelle action de communication à la fin du mois de novembre pour le 15 000ème abonné.

Concernant le bilan commercial sur l'année 2020, cela permet de faire le rapprochement avec l'année 2021 et d'évaluer la progression.

À fin 2020, deux usagers (FAI) étaient présents sur le réseau : Orange et SFR. Aujourd'hui quatre sont présents sur le réseau.

Le taux de commercialisation à fin 2020, de 18%, est satisfaisant pour une première année de commercialisation qui a fortement augmenté en 2021.

Monsieur CHUPIN passe la parole à Monsieur DESTORS, pour les autres aspects du rapport.

Concernant la partie technique des transferts d'exploitation, l'ensemble des liens NRA de Montée en Débit (65) a désormais été pris en exploitation par Connect76. À fin 2020, six Nœuds de Raccordement Optique (NRO) ont été pris en exploitation, trois de plus par rapport à 2019, et raccordés au réseau de collecte (64km de réseau au total). L'année 2020 a été l'année de déblocage significatif du nombre de prises disponibles pour le délégataire, donc commercialisables. On passe de 1 100 prises commercialisables en 2019 à 13 000 prises en 2020.

Concernant la perception des redevances, il existe différentes redevances :

- R1 versée par le délégataire au Syndicat à chaque prise remise en affermage à hauteur de 200€ par prise.
- R2 versée tous les ans par prise affermée.
- R3 qui est un pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice n-1

Sur R1, on constate une grande augmentation du fait de l'augmentation du nombre de prises en affermage. Sur R2, le montant est très faible, lié au décalage de l'année en cours. Sur R3, le montant est de zéro.

Cela fait un total de 4.4 M€ pour 2020, qui montre que le déploiement est en forte progression par rapport à l'année 2019.

Concernant le bilan de l'exploitation, on constate une augmentation du chiffre d'affaires en 2020, en lien avec le démarrage de la commercialisation.

Le niveau de charge est très élevé, en lien avec les redevances, ce qui fait que le résultat d'exploitation est négatif. Ce résultat est normal au vu de la durée de la Délégation de Service Public. Le délégataire a réglé des redevances, dont le montant sera contrebalancé par la commercialisation. Il y a donc un décalage entre l'arrivée des redevances et l'arrivée effective des clients finaux qui seront raccordés.

Madame LUCOT AVRIL précise, que l'année 2020 a été une année de construction, et que les circonstances sanitaires ont également impacté la délégation.

Le Comité syndical prend acte de la présentation du rapport d'activités 2020 du délégataire Connect76.



Attribution du marché d'extension du réseau FTTH

Madame la Présidente indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie juste avant le Comité, dans le cadre de l'attribution du marché d'extension du réseau FTTH.

Les différents marchés liés à la construction du réseau ont été lancés et aujourd'hui, il est primordial d'attribuer ce marché permettant de pouvoir répondre aux nouvelles habitations non raccordées à ce jour. Cela permettra de traiter les habitations isolées, dans le cadre du programme du 100% fibre pour tous.

La parole est laissée à Monsieur Michaël SAIMAN, Directeur Technique du Syndicat.

Il expose les caractéristiques principales de ce marché de Conception-Réalisation à bons de commande. Les entreprises seront à la fois en charge de la partie étude et de la partie travaux.

C'est un marché alloué selon des critères géographiques : un lot Ouest et un lot Est, découpés en fonction des contours des EPCI, de façon à ce que ces derniers puissent avoir des interlocuteurs identifiés sur leurs territoires.

C'est un marché reconductible trois fois, sans minimum et sans maximum.
Les critères d'évaluation des offres ont été basés sur :

- Le prix à hauteur de 40%
- La valeur technique de l'offre à hauteur de 40% avec trois sous critères : les études, les travaux et les recollements
- Les délais de réalisation pour 15%
- L'engagement pris par les candidats en matière d'insertion économique, de protection de l'environnement et de bonne gestion des relations avec les riverains et gestionnaires de domaine concernés par le déploiement du réseau pour 5%.

Pour chacun des lots, 9 offres ont été déposées. À l'issue de l'analyse, la Commission d'appel d'offres a acté l'attribution du Lot n°1 (zone Ouest du département) à la société NGE INFRANET et du lot n°2 (zone Est du département) à la société Axione.
Des réunions de lancement devront avoir lieu dans les prochaines semaines.



- **Point d'avancement des déploiements FTTH et de la commercialisation**

La parole est donnée à Monsieur SAIMAN. En termes de construction des NRO, 29/29 ont été implantés comme évoqué lors du dernier Comité Syndical. Concernant les armoires de rue, 460 sont installées sur 513 prévues, soit 42 de plus que lors du dernier Comité.

Le Syndicat a atteint les 150 000 prises réceptionnées sur une cadence aux alentours de 7600 prises réceptionnées par mois et à ce jour, nous atteignons 65% de prises construites.

La représentation cartographique montre les plaques sur lesquelles une première réception a eu lieu. Elle montre également les plaques réceptionnées depuis le dernier Comité Syndical.

Sur les autres territoires, en jaune sur la carte, les études ont été lancées, les travaux ont souvent démarré, mais la réception des travaux n'a pas encore été constatée.

Concernant le tableau d'avancement, la parole est donnée à Monsieur CHUPIN, Directeur Général.

Il précise qu'il est important de noter l'évolution par rapport au dernier Comité syndical. La quasi-totalité du parc de prises est en travaux, la partie construction avance à grand pas. Le travail qui reste à porter par le Syndicat concerne la partie commercialisation, car il y a cette phase intermédiaire de réception de la documentation technique de la part des entreprises et de la transmission de la documentation au délégataire.

C'est un point sur lequel le Syndicat reste vigilant, l'équipe déploie des outils et surveille l'avancée de la documentation.

Pour les mois à venir le Syndicat doit porter tous ses efforts sur la commercialisation, même s'il souligne que nous sommes dans l'atteinte de nos objectifs.

Globalement, le délégataire intègre assez facilement les prises qui lui sont adressées.

Les 4 étapes sont résumées sur le graphique de déploiement pour l'année 2021 :

- Les prises construites
- Les DOE validés
- Les prises commercialisables
- Le nombre d'abonnés.

Madame LUCOT AVRIL précise que le taux de pénétration est donc important, à l'échelle nationale le taux est très intéressant.

Monsieur Olivier COURSAULT, délégué de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, a une question concernant les échecs de raccordement.

Des problèmes d'éligibilité de la fibre sur la commune de Saint Hélène Bondeville lui ont été remontés. Des habitants sont éligibles, puis retirés de la commercialisation. Il souhaite savoir si le même problème se produit sur d'autres territoires.

Monsieur SAIMAN précise qu'il s'agit d'une erreur qui n'as pas été vue lors du contrôle de recollement sur le type des câbles posés. Cela a modifié toutes la route optique. Le délégataire a retiré certaines branches de la commercialisation.

Un audit terrain a été fait pour les remettre en commercialisation très rapidement. Cela concerne environ 150 prises.

Sur la commercialisation, il est représenté le nombre de raccordements par mois. La moyenne est de 1300 raccordements effectifs par mois.

Le taux de pénétration est constant. Celui-ci est calculé sur le nombre de prises effectivement commercialisables (le délai de trois mois échu). À ce jour 54 000 prises sont commercialisables.

Les deux opérateurs, SFR et Orange, sont présents au niveau des parts de marché.

Il évoque également les prochaines ouvertures commerciales pour les mois d'octobre, novembre, décembre 2021 et janvier 2022.

Madame la Présidente indique qu'il est très important de veiller à la communication sur ce visuel, en rappelant que la commune n'est pas forcément fibrée entièrement. Les réunions dans les communes vont reprendre dans les territoires concernés.

Malgré le fait que le Syndicat ne communique pas sur les ouvertures commerciales par plaques, cela avance dans les territoires.

Quant à la présentation de la cartographie des prévisions d'ouvertures commerciales au 18 octobre 2021, elle a été actualisée en fonction du planning des entreprises. Cette carte est mise à jour régulièrement sur le site Internet du Syndicat.



- **Fonctionnement du Syndicat :**

Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe 2022.

Madame Séverine VOGEL, Directrice Administrative, Juridique et Financière, prend la parole afin de proposer d'autoriser le Syndicat à engager et mandater les dépenses d'investissements à hauteur de 25 % du budget d'investissement de l'année 2021, jusqu'au vote du prochain budget qui aura lieu au mois de mars 2022, pour que le Syndicat puisse traiter les nouvelles commandes et les nouvelles missions du début d'année 2022.

Cela concerne les études, les travaux, ainsi que les avances sur les marchés et la subvention de raccordement que le Syndicat verse au délégataire.

Il s'agit d'une nouvelle délibération que l'on combine avec les restes à réaliser qui, précisément, nous permettent de continuer à traiter ce qui a déjà été engagé sur l'année précédente.

Madame la Présidente soumet la délibération au vote. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.



Mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une consultation et la signature d'un contrat de groupe relatif à l'assurance statutaire

Madame VOGEL présente la délibération autorisant le Syndicat à participer à une consultation lancée par le Centre de Gestion 76 (CDG76), qui concerne la couverture d'un risque juridique, puisque les collectivités doivent maintenir la rémunération de leurs agents qui seraient placés en incapacité de travail. Le Syndicat avait déjà souscrit à l'assurance proposée par le CDG 76, avec un marché de 3 ans qui va se terminer à la fin de l'année 2022. Il est donc proposé au Syndicat de participer à la consultation, sous réserve de venir en rendre compte au Comité syndical, et de proposer d'adhérer au futur contrat.

Madame la Présidente soumet la délibération au vote. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.



- **Évolution du Syndicat Mixte :**

Madame la Présidente indique qu'il s'agit d'une discussion ouverte et d'une réflexion avec l'ensemble des élus concernant l'évolution du Syndicat. Il s'agit de s'interroger sur les orientations futures du Syndicat, tout en continuant le 100% fibre pour tous. Elle rappelle que le SMN est un Syndicat de déploiement, dans lequel les règles sont strictes et répondent aux obligations imposées dictées par l'Etat, comme condition d'octroi des fonds dédiés au déploiement de la fibre optique.

Cependant, la vie du Syndicat évolue et doit se poser la question des usages numériques.

Madame LUCOT AVRIL propose de pouvoir se retrouver autour de tables rondes organisées par le Syndicat afin d'engager une réflexion commune.

Monsieur Pascal CORNU, délégué de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, indique être favorable à ces tables rondes.

Madame Chantal COTTEREAU, délégué du Département, indique qu'il s'agit d'une très bonne idée de solliciter les élus, notamment pour le milieu rural. Elle indique qu'une journée de réflexion au moins est nécessaire.

Monsieur François DELNOTT, délégué de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, précise que le Syndicat doit se pencher sur ce qui existe dans les territoires riverains et nationaux. Notamment à l'ADICCO, association pour le développement informatique des territoires, il existe déjà un panel de services. Il pourrait être envisagé de développer une plateforme de ce type.

Madame Armelle BILOQUET, déléguée du Département, précise qu'elle est favorable à cette idée et participera aux tables rondes. Elle ajoute qu'il est important de penser maintenant à l'avenir du Syndicat.

Monsieur Jean-Marie BEAURAIN, délégué de la Communauté de Communes Falaises du Talou, exprime sa volonté de participer également aux tables rondes. Il retient de la période d'urgence sanitaire que le télétravail s'est développé et que si nous sommes confrontés à une nouvelle crise, le développement de la fibre est très important. Il évoque une réflexion à mener sur la prévention des risques, notamment grâce à la fibre, en cas d'incident (technologique, sanitaire, inondations...), afin que les abonnés puissent être prévenus rapidement.

Madame LUCOT AVRIL précise que lors des tables rondes, la Direction du Numérique du Département pourra également être présente pour nous épauler dans cette réflexion.

De plus, il faudra également faire évoluer les statuts du Syndicat.


Et enfin, un bureau d'études pourrait être sollicité pour analyser ce qu'il se fait dans d'autres territoires.



- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité Syndical est levée à 16H30.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,



Virginie LUCOT AVRIL

Le Secrétaire de séance,



François DELNOTT

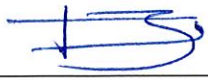

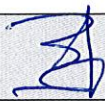


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

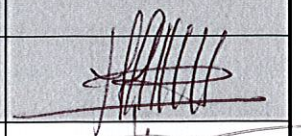
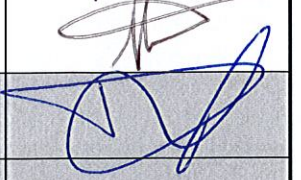
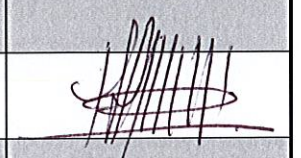

076-200045060-20211019-PVCS34-AU



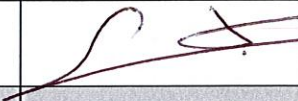

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2021

Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre	M. ROUSSEAU	
BAZILLE	Alain	Département	V. LUCOT ANRIL	
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
BILOQUET	Armelle	Département		
CANU	Émile	Yvetot Normandie		
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département	Mme GARRAUD	
DE CONIHOUT	Olivier	Région Dieppoise		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie		
DEMAZURE	Julien	Département		
DURANDE	Florence	Département		
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
FOURNIER	Maryline	Département		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GARRAUD	Valérie	Département		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
GUÉROULT	Claire	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LANGLOIS	Nicolas	Département	Mme FOURNIER	
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LHEUREUX	Jérôme	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département		
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
QUESADA	Antonio	Campagne de Caux		
RASSE LAMBRECQ	Valentin	Département		
RENOUX	Vincent	Département		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SAINT-MARTIN	Florent	Département		
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
TERRIER	Didier	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		



Rouen, le 12/10/2021

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), *Alain BAZILLE*, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à *Virginie WOOT AVRIL*

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 19 octobre 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Bonjour pour moi
Alain

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Rouen, le 12 octobre 2021

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), Monsieur Guillaume COUTEY, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Madame Valérie GARRAUD.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 19 octobre 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Rouen, le 05.10.2021

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), *Nicolas Langlois*, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à *Maryline Fournier*

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 19 octobre 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Rouen, le 8 /10/2021

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), **Xavier Bahut**, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à **Jean-Nicolas Rousseau**

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 19 octobre 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.